

# Fonctionnaires : le dossier salarial n'est pas clos

- Dans une lettre adressée le 13 avril dernier à la ministre de la fonction publique, six syndicats dont **FO** demandent la réouverture du « dossier salarial ».

Six syndicats de fonctionnaires prennent acte de l'annonce le 17 mars dernier par la ministre de la fonction publique, M<sup>me</sup> Girardin, de la fin du gel du point d'indice (base de calcul des traitements/salaires des agents) et de la hausse des salaires de **1.2%** (+**0.6%** au 1<sup>er</sup> juillet et +**0.6%** au 1<sup>er</sup> février 2017).

Pour autant, dans une lettre commune qu'ils lui ont adressée le 13 avril, les syndicats (**FO**, CGT, FSU, Solidaires, CFTC, FAFP) estiment que cette hausse est insuffisante. Il faut « rouvrir sans délai une véritable négociation pour débattre des dispositions à mettre en œuvre pour répondre aux légitimes attentes des agents » soulignent-ils.

## « Des rattrapages indispensables »

« Le bien trop faible niveau et le calendrier trop tardif de ces deux revalorisations ne sont pas à la hauteur compte tenu de l'urgence d'une situation marquée par l'importante dégradation du pouvoir d'achat créée par six années d'austérité salariale » indiquent les syndicats qui demandent à M<sup>me</sup> Girardin de « mettre maintenant à l'ordre du jour les mesures significatives de rattrapages indispensables ».

Avant la hausse annoncée en mars, les fonctionnaires **FO** estimaient à **8%** la perte de pouvoir d'achat accumulée depuis le gel du point d'indice en 2010. La hausse prévue à hauteur de **1.2%** d'ici février prochain est donc loin de combler la perte enregistrée.

Rappelant que les personnels ont mené ces dernières années de nombreuses actions de mobilisation pour porter la revendication salariale –dont le 26 janvier pour trois syndicats dont **FO** –, les six organisations de fonctionnaires demandent désormais « avec fermeté » le retrait des dispositifs de salaire au mérite.

## Le Rifseep doit être abrogé

Le système au mérite est « contraire aux valeurs du service public et au système de rémunération de la fonction publique de carrière » indiquent les syndicats fustigeant l'indicateur mérite qui « relègue au second plan la dimension collective du travail tout en encourageant les performances individuelles selon des critères très critiquables ».

Les syndicats visent particulièrement le nouveau système indemnitaire **Rifseep**. Ils en demandent l'abrogation.

D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017 le « **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel** » doit en effet remplacer progressivement les autres régimes en vigueur dans la fonction publique d'Etat et la territoriale.

Le Rifseep se compose

d'une « **Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise** » (**IFSE**) basée sur les fonctions exercées par l'agent.

A cela s'ajoute (de manière facultative) un « **Complément Indemnitaire Annuel** » (**CIA**) qui est sensé mesurer l'engagement professionnel, soit le mérite de l'agent.

Pour **FO**, le système Rifseep « accentue la politique d'individualisation des salaires dans la fonction publique ».



<u>Secrétaire Départementale</u>	TRIQUENAUX Sabine	(SPF Etampes	☎ 01 69 92 65 98)
<u>Secrétaires adjoints</u>	BODIN Emmanuel	(SIP Etampes	☎ 01 69 92 65 43)
	LANGLAIS Hervé	(CFP Monthéry	☎ 01 64 49 67 59)
<u>Permanent</u>	SAINTOL Frank	(DDFIP 91	☎ 01 69 49 17 62)
<u>Trésorière</u>	DORMY Carine	(SIP Etampes	☎ 01 69 92 65 35)
<u>Courriel</u>	fo.dgfip91@dgfip.finances.gouv.fr		<u>Site web</u> : <a href="http://www.fu-dgfip-sd.fr/091/">http://www.fu-dgfip-sd.fr/091/</a>